

Parc national de Port Cros

Orientation 4.2 Développer une écomobilité terrestre et maritime performante et attractive valorisant les richesses du territoire et prenant en compte les usages et la saisonnalité

A partir de la réalisation d'un schéma d'écomobilité terrestre et maritime, la charte ambitionne la mise en place d'une offre de déplacements performante et attractive sur le parc national de Port-Cros, à partir d'axes structurants de transports collectifs, de modes doux et de services associés. Ce nouveau système de déplacements devra permettre, en premier lieu, l'organisation de la desserte des grands équipements et des sites générateurs de trafic, dans l'objectif de le rendre compétitif face à l'automobile et de favoriser la découverte des richesses du territoire. Les bases de ce système sont : une bonne desserte en temps de parcours et en fréquences, une intermodalité assurée, des politiques de stationnement incitatives à l'usage de transports en commun, le développement des modes doux, un meilleur confort et une tarification adaptée.

Le schéma d'écomobilité devra nécessairement permettre de trouver des solutions efficaces pour les déplacements sur la presqu'île de Giens, qui sont aujourd'hui très pénalisants en haute saison pour le fonctionnement et la découverte de ce site à haute valeur patrimoniale ainsi que pour l'accès aux îles. L'information des visiteurs en amont constitue un axe d'amélioration notable pour faciliter les déplacements sur le territoire.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>4.2.2 Mettre en place un nouveau système de déplacements et de services associés sur la presqu'île de Giens, pour accéder aux différents sites de la presqu'île et pour améliorer la qualité de l'accès à l'île de Porquerolles.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le trafic routier par le recul les parcs de stationnement en amont de la presqu'île ; - de développer une mobilité douce et un système de navettes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre, notamment dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la démarche OGS (Opération Grand Site) par la commune d'Hyères • Traduction dans les documents de planification • Maître d'ouvrage pour certains aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommu Syndicats mixtes de • CG83, CR PACA • CCIV, usagers du • OT/ADT, professio tourisme • Gestionnaire des p compagnies maritim • DREAL, DDTM • CELRL

Parc national de Port Cros

<p>L'ajustement de la fréquence des rotations à partir de la Tour Fondue et la réservation obligatoire pendant les pics de fréquentation devront accompagner la mise en place de ce nouveau système de déplacements (cf mesure 1.III.2).</p> <p>Par ailleurs, une réflexion devra être menée pour organiser d'autres moyens d'accès à l'île de Porquerolles à partir de parking relais et éventuellement d'autres ports sur le territoire.</p>			<ul style="list-style-type: none"> • SNCF, RFF, aéroports Hyères-Toulon
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>4.2.4 Développer et structurer le réseau pédestre et cyclable pour favoriser la découverte des richesses du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Mise en place d'un groupe de travail issu du comité de pilotage pour le schéma d'écomobilité • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines • Accompagnement des porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Diagnostics, définition des solutions traduction dans les documents de planification • Diffusion des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités, • Syndicats mixtes de SCoT • CG83 • OT/ADT • CCIV, CMA, CAV • Gestionnaire des professionnels du tourisme et des loisirs • Usagers, CELRL
<p>4.2.5 Développer l'offre de transports collectifs terrestres et maritimes propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines et dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de Parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités, • Syndicats mixtes de SCoT • CG83, OT/ADT • PREMAR, gestionnaire des ports

Parc national de Port Cros

			<ul style="list-style-type: none"> • ADEME
<p>4.2.6 Développer l'autopartage (parc de véhicules propres) et le vélopartage sur des noeuds multimodaux (gare SNCF, aéroport, centres urbains, centralités littorales et en particulier sur les embarcadères).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Information /Sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion et/ou Soutien de la démarche • Information /Sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommu Syndicats mixtes de • CG83, CR PACA • ADEME, CCIV,OT • Compagnies mariti gestionnaires de por • SNCF, aéroport de Toulon • Opérateurs privés

Référence ID de l'article : #4574

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-11 13:00